



Mariage gris a but migratoires

Par **loun**, le **25/09/2014** à **11:13**

Bonjour,

Ma situations et assez simple a comprendre.

Je me suis marié au Maroc le 25 septembre 2013.

Mon mari est arrivé en février 2014 et a quitté le domicile en avril 2014. j'ai accouché en juillet 2014 d'un magnifique petit garçon le j'élève seul bien entendu. j'ai demandais le divorce et monsieur a refusé le divorce alors qu'il ma quitté enceinte de 6 mois nous avons vécu 2 mois emsemble, il ne contribue pas au besoin du petit depuis sa naissance, refuse le divorce je ne c'est pour quel raison sachant qu'il ne perçoit aucune ressource.

Quel sont ces droit a votre avis sachant qu'a plusieurs reprise ma dit qu'il aurais tout ces droit sur le sol français une fois que j'aurais accouché ???

Par **loun**, le **25/09/2014** à **20:39**

A l'iiiiide!